

13 JAN. 2020

PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

MAIRIE D'ALBI
Direction Générale des Services

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Albi, le 08/01/2020

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Affaire suivie par : Pierre Novella
Téléphone : 05 63 45 62 73
Courriel : pierre.novella@culture.gouv.fr

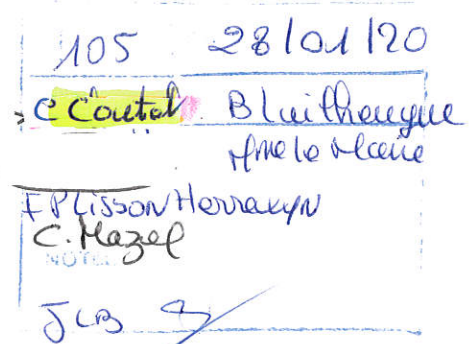
Monsieur Bruno Lailheugue

Adjoint au Maire
délégué à l'Urbanisme
Mairie d'Albi
16 rue de l'Hôtel de Ville
81023 ALBI CEDEX 9



Objet : ALBI – Îlot Sainte-Claire : Projet de reconstruction
6, rue Augustin Malroux

Réf. : PN/EP/PG 20200108.



Monsieur l'Adjoint au Maire,

A l'occasion des précédentes réunions de nos services, nous avons évoqué ensemble l'élaboration du cahier des charges qui va permettre prochainement la consultation des cabinets d'architecture pour le projet immobilier cité en objet (ce projet ne concerne que le n°6 de la rue Augustin Malroux et non pas le 4). Il s'inscrit par ailleurs dans les réflexions déjà menées avec les services de la préfecture et la ville d'Albi en 2005.

Cet ensemble moderne venant en remplacement des anciennes maisons démolies en 1983 devra être exemplaire par son intégration au site urbain environnant et par sa qualité architecturale. Cette reconstruction devra être l'occasion de promouvoir une architecture contemporaine mais inspirée du vocabulaire architectural local dans le Site Patrimonial Remarquable et mettant en œuvre des matériaux de construction emblématiques tels que la brique de terre cuite.

Nous vous proposons que le cahier des charges fasse apparaître les points suivants :

- La volumétrie des combles de toiture doit permettre un raccordement aux toits des deux immeubles mitoyens du n°4 rue Augustin Malroux et du n°1 rue de Rhonel. Le niveau de l'égout du projet devra notamment se raccorder aux niveaux des deux immeubles, sans les dépasser.
- Sur la place Sainte-Claire, la façade du projet devra participer à la requalification de cet espace public important qui fera l'objet par la suite d'un projet de réaménagement par la collectivité.
- L'angle des façades des rues Augustin Malroux et du Petit Four sera traité en pan coupé d'aspect similaire à l'angle faisant face.
- La toiture sera couverte en tuile canal traditionnelle de tonalité rouge vieillie harmonisée au paysage des toitures du site.
- Les débords de toit sur les rues Augustin Malroux et du Petit Four seront harmonisés aux débords des immeubles faisant face : corniche moulurée d'aspect similaire.

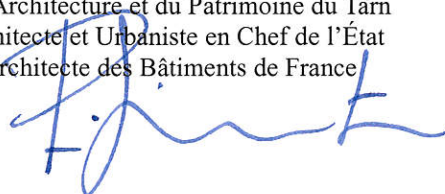
- L'utilisation partielle de la brique foraine sera prévue sur des éléments de modénature en parement et rappelant l'architecture du centre ancien .
- La lisibilité des différents niveaux devra s'inscrire dans la modénature des façades.
- Un équilibre des pleins et des vides en façade ainsi que la proportion des ouvertures devront être étudiés pour une intégration harmonieuse aux façades voisines.
- Les menuiseries et serrureries seront de qualité et en rapport avec l'architecture du centre ville : bois et/ou métal. Différentes solutions de dessins de menuiseries devront être proposés. Les volets roulants sont proscrits.
- D'une manière générale, une qualité d'exécution sera exigée sur les détails des ouvrages.

Par ailleurs, concernant les travaux de fondation, la DRAC Occitanie – Service Régional de l'Archéologie devra être saisie afin de mettre en place un suivi archéologique. Un plan précis de l'emprise du projet sera joint notamment pour information.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint au Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick Gironnet

Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État
Architecte des Bâtiments de France



Copie pour information : Mr le Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn